

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec tenue, le 16 mars 2023, à 11 h 40, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents :

- M. Bruno Marchand, maire de la Ville de Québec, président
- M. Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré
- Mme Marie-Josée Asselin, conseillère à la Ville de Québec
- M. Pierre-Luc Lachance, conseiller à la Ville de Québec

Sont également présents :

- Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière
- Mme Myriam Poulin, directrice des affaires corporatives et juridiques, secrétaire corporative

Est absent :

- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2023-13

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

- Ajout du point 4AGRO1°) - Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025 – Autorisation de signature avec le MTESS.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 février 2023

Résolution n° E-2023-14

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 février 2023.

Adoptée à l'unanimité

Ressources humaines – Modification du plan d'effectifs

Me Myriam Poulin quitte la rencontre pour ce point. Les membres présents discutent sur le sujet.

Ressources humaines – Convention de prêt de service pour le projet SAT-QUÉBEC

Résolution n° E-2023-15

- Autoriser la directrice générale de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), à signer une convention de prêt de service à intervenir avec l'Université Laval pour la réalisation du projet SAT-QUÉBEC, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint au présent rapport décisionnel.

Référence : Rapport décisionnel du 16 mars 2023
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Ressources humaines – Embauche d'une conseillère en environnement et en aménagement du territoire (poste régulier)

Résolution n° E-2023-16

- Procéder à l'embauche de Mme Isabelle Peltier à titre de conseillère en environnement et en aménagement du territoire. Sous la supervision du directeur de l'environnement, elle occupera un poste régulier à temps plein (35 heures/semaine). L'employée sera soumise à une période de probation de six (6) mois. L'entrée en fonction est prévue pour le 27 mars 2023.
- Accorder à Mme Peltier un salaire correspondant à l'échelle salariale (2023) du personnel professionnel de classe 4 (61 145 \$ et 105 995 \$) ainsi que les avantages sociaux applicables à ce statut d'emploi.

Référence : Rapport décisionnel du 16 mars 2023
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Mission d'étude en Scandinavie

Résolution n° E-2023-17

Dans le cadre de la mission dirigée par le maire de Québec et président de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à Copenhague, Malmö et Helsinki qui aura lieu du 22 au 31 mars 2023 :

- Autoriser la participation de Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière et M. Antoine Verville, directeur de l'aménagement du territoire, du transport et de la mobilité durable à la CMQuébec;
- Autoriser le remboursement des frais relatifs à ce séjour (transport, hébergement, repas, activités) et afférents à leur participation, selon les règles administratives usuelles.

Référence : Rapport décisionnel du 16 mars 2023
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Avis sur le projet de règlement n° 337-2023 de la MRC de Lotbinière modifiant le schéma d'aménagement révisé (périmètre urbain de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun et affectations)

Résolution n° E-2023-18

- Informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) est d'avis que les modifications proposées au projet de règlement n° 337-2023 adopté par la MRC de Lotbinière intitulé « Projet de règlement n° 337-2023 – Modifications des limites du périmètre urbain de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun et de ses affectations concernées » sont susceptibles d'augmenter le nombre de navetteurs vers le territoire métropolitain par l'agrandissement du périmètre d'urbanisation et l'augmentation du nombre de terrains résidentiels et ne participent pas à maintenir la pérennité des activités agricoles.
- Considérant les impacts potentiels du projet sur le territoire métropolitain, inviter la ministre du MAMH à considérer l'avis de la CMQuébec dans son analyse de conformité du projet de règlement.

- Informer la ministre que la CMQuébec souhaite pouvoir émettre un nouvel avis sur le règlement à venir afin de valider la prise en considération de ses préoccupations.
- Transmettre à la ministre du MAMH copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 16 mars 2023
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Enquête Origine-Destination 2023 de la région de Québec-Lévis – Autorisation de signature

Résolution n° E-2023-19

- Autoriser la directrice générale et trésorière de la Communauté métropolitaine de Québec à signer une entente à intervenir avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, le Réseau de transport de la Capitale, la Société de transport de Lévis, la Ville de Québec et la Ville de Lévis pour la réalisation de l'Enquête Origine-Destination 2023 dans la région de Québec-Lévis, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint au présent rapport décisionnel.

Référence : Rapport décisionnel du 16 mars 2023
Responsable : Transport et mobilité durable

Adoptée à l'unanimité

Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025 – Autorisation de signature avec le MTESS.

Résolution n° E-2023-20

Dans le cadre de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025 (l'Entente) :

- Autoriser la directrice générale et trésorière de la Communauté métropolitaine de Québec à signer une entente de subvention à intervenir avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) relativement à la contribution financière du MTESS à l'Entente, au montant de 45 000 \$.

Responsable : Agroalimentaire

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2023-21

Prendre acte du bordereau de dépenses, en date du 3 mars 2023, contenant les documents suivants :

- a) Listes des dépenses du 1^{er} au 31 janvier (période 1)
- b) Listes des dépenses du 1^{er} au 28 février (période 2)
- c) Liste des salaires versés aux élus et aux employés de la CMQuébec pour la période du 1^{er} au 28 février 2023

Référence : Bordereau de dépenses du 16 mars 2023
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL

- 4 -

Bordereau d'information

- a) 2023-03-09 – Note - Règlement n° 334-2022 de la MRC de Lotbinière et préoccupations quant à l'avis gouvernemental associé.

Les résolutions E-2023-13 à E-2023-21, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) BRUNO MARCHAND
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN
SECRÉTAIRE CORPORATIVE